

Date de transmission de l'acte: 10/06/2024

Date de reception de l'AR: 10/06/2024

066-246600415-AU_033_2024-AU
A G E D I



MARCHE N° 24.009

**ACQUISITION D'UNE POMPE A CHALEUR POUR LA MEDIATHEQUE
D'ILLE SUR TET**

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

Siège social et adresse postale - 1 rue Michel Blanc - BP 5 - 66130 ILLE SUR TET
TEL : 04.68.57.86.85 - FAX : 04.68.92.80.70 - E-MAIL : accueil@roussillon-conflent.fr

Date de transmission de l'acte: 10/06/2024

Date de reception de l'AR: 10/06/2024

066-246600415-AU_033_2024-AU

Le présent **AGFED** est conclu entre :

- D'une part :

La Communauté de Communes Roussillon Conflent,

Domiciliée 1 rue Michel Blanc, BP 5, 66130 Ille/Têt,

Représentée par son Président, Monsieur Marc BIANCHINI,

Par délégation du Conseil Communautaire (délibération en date du 4 octobre 2023), Ci-après dénommée « le pouvoir adjudicateur » ou « la collectivité »,

- Et d'autre part, (2)

1^{er} cas

Prestataire unique

Je soussigné,

Prestataire unique	
Nom et prénom :	MASDEU Henri
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
Mail	
Tél.	
Numéro SIRET	
Code APE	
<input checked="" type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
	SAS Grand Froid du Roussillon
Au capital de :	7500 €
Ayant son siège à :	4 Domaine du champ des Clottes 66170 Néfiach
Mail	Sasgfr@orange.fr
Tél.	0609118647
Numéro SIRET	87752173200017
Code APE	4322B

après avoir :

- pris connaissance de l'ensemble des pièces constitutives du dossier de consultation et des documents qui y sont mentionnés ;
- produit conformément à l'article R 2143-3 du Code de la Commande Publique :
1° Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;

Date de transmission de l'acte: 10/06/2024

Date de reception de l'AR: 10/06/2024

066-246600415-AU_033_2024-AU

AGEDI
2° Les renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.

je m'engage sans réserve à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2^{ème} cas

Groupement solidaire de prestataires

OU

Groupement conjoint de prestataires avec mandataire solidaire

Nous soussignés,

Mandataire	
Nom et prénom :	
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié	à :
Mail	
Tél.	
Numéro SIRET	
Code APE	
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Mail	
Tél.	
Numéro SIRET	
Code APE	

Date de transmission de l'acte: 10/06/2024

Date de reception de l'AR: 10/06/2024

066-246600415-AU_033_2024-AU
A G E D I

Cotraitant 1

Nom et prénom :

Agissant en mon nom personnel ou
sous le nom de :

Domicilié à :

Mail

Tél.

Numéro SIRET

Code APE

Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Mail

Tél.

Numéro SIRET

Code APE

Cotraitant 2

Nom et prénom :

Agissant en mon nom personnel ou
sous le nom de :

Domicilié à :

Mail

Tél.

Numéro SIRET

Code APE

Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège à :

Mail

Tél.

Numéro SIRET

Code APE

après avoir :

- pris connaissance de l'ensemble des pièces constitutives du dossier de consultation et des documents qui y sont mentionnés ;

Date de transmission de l'acte: 10/06/2024

Date de reception de l'AR: 10/06/2024

066-246600415-AU_033_2024-AU

- AGEDI**
- produit conformément à l'article R. 2143-3 du Code de la Commande Publique :
 - 1° Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
 - 2° Les renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.

nous engageons sans réserve, en tant que **cotraitants groupés solidaires**, représentés par :
....., le mandataire du groupement solidaire, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

OU

nous engageons sans réserve, en tant que **cotraitants groupés conjoints avec mandataire solidaire**, représentés par :....., le mandataire du groupement conjoint avec mandataire solidaire, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

Date de transmission de l'acte: 10/06/2024

Date de reception de l'AR: 10/06/2024

066-246600415-AU_033_2024-AU

A G E D I

CHAPITRE I – INDICATIONS GENERALES

Article 1.1. – Procédure de passation du marché

Le présent marché est passé suivant la procédure adaptée avec possibilité de négociation en application des dispositions des articles L2123-1, R2123-1 1°, R2123-4, R2131-12 1° (- 90 000 € HT), R2152-1 du Code de la Commande Publique (CCP).

Article 1.2. – Nature du marché

Il s'agit d'un marché de fournitures à prix unitaires.

Article 1.3. – Pièces contractuelles du marché

La liste ci-après énumère par ordre de priorité décroissante les pièces contractuelles constituant le marché :

- Pièce n°1 : le présent document appelé Cahier des Clauses Particulières (en abrégé dans la suite CCP) formant acte d'engagement et cahier des clauses administratives et techniques particulières.
- Pièce n°2 : le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG-FCS) applicable au marché de fournitures courantes et de prestations de services dans sa version issue de l'arrêté du 30 mars 2021. La pièce n° 2 est éditée et n'est pas jointe au marché, elle est cependant censée être connue du fournisseur. Ce document peut être consulté sur le site internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi à l'adresse suivante : www.minefi.gouv.fr.

Article 1.4 – Définition – Représentants de l'administration

Collectivité contractante : COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

Personne responsable du marché : LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

Assemblée délibérante : LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

Comptable chargé des paiements : LE RECEVEUR MUNICIPAL

Date de transmission de l'acte: 10/06/2024

Date de reception de l'AR: 10/06/2024

066-246600415-AU_033_2024-AU

A G E D I

CHAPITRE II – CONSISTANCE DU MARCHÉ

Article 2.1. – Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'acquisition et l'installation d'une pompe à chaleur air/air pour la médiathèque d'Ille sur Têt.

Article 2.2 – Description des fournitures

La description des fournitures sera détaillée dans le devis fourni par le titulaire.

Pour répondre à l'offre, le titulaire devra obligatoirement visiter le bâtiment afin de fournir l'équipement le plus adapté à sa surface et de prévoir les modalités d'installation et de dépose des équipements.

Il est demandé de remplacer l'ancien système de chauffage / climatisation existant par une pompe à chaleur air/air. Il faut conserver les unités intérieures existantes qui sont de marque Panasonic. Si l'automate doit être remplacé, il devra être possible avec le nouveau système de bloquer une température (en froid ou en chaud) par les services techniques à partir de la télécommande. Le devis devra prévoir la dépose et l'évacuation de l'ancienne installation qui se trouve en toiture.

Article 2.3 – Décomposition des lots

Le marché se compose d'un lot unique.

Article 2.4 – Montant du marché

Les fournitures seront payées par application des prix unitaires indiqués dans le devis détaillant la livraison et l'installation.

Ces coûts unitaires comprennent tous les frais inhérents à chaque prestation (main d'œuvre, frais de déplacements, évacuation des déchets, etc...), **sans coût caché supplémentaire**.

Le marché qui sera passé à l'issue de la consultation est un accord-cadre à bon de commande suivant la définition donnée aux articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code la Commande Publique.

Le marché étant un accord-cadre à bon de commande, son montant n'est pas déterminé, mais sera au maximum de 40 000 € HT sur la durée totale du marché.

Article 2.5 Variation des prix

Les prix sont fermes et non révisables sur toute la durée du marché.

Article 2.6 – Livraison, installation et mise en service:

Le titulaire indique les délais de livraison dans le devis, il est souhaitable que l'équipement soit utilisable dès le mois de juillet 2024.

Date de transmission de l'acte: 10/06/2024

Date de reception de l'AR: 10/06/2024

066-246600415-AU_033_2024-AU

AGEDI

Mandataire ou compte unique

compte ouvert à l'organisme bancaire :

à :

au nom de :

sous le numéro :

clé RIB :

code banque :

code guichet :

Cotraitant 1

compte ouvert à l'organisme bancaire :

à :

au nom de :

sous le numéro :

clé RIB :

code banque :

code guichet :

Cotraitant 2

compte ouvert à l'organisme bancaire :

à :

au nom de :

sous le numéro :

clé RIB :

code banque :

code guichet :

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les avenants ou les actes spéciaux.

Article 2.11 – Délais de paiement

Les sommes à payer dans le cadre du présent marché seront réglées dans un délai de 30 jours, conformément à l'article R2192-10 du Code de la Commande Publique. Le défaut de paiement dans ce délai ouvre droit à des intérêts moratoires conformément aux articles R2192-31 à 36 du Code de la Commande Publique.

Article 2.12 – Langue utilisée pendant l'exécution du marché

Les correspondances, réunions et discussions relatives au marché se déroulent en français ; il appartient au titulaire de désigner, pour l'exécution du marché, une équipe ayant la maîtrise de la langue française.

Article 2.13 – Assurances, responsabilités

Obligation de contracter une assurance pour tous les dommages causés aux biens et aux personnes dans le cadre de son intervention pour la durée du contrat.
L'attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie est à produire dans les 15 jours à compter de la notification et avant tout début d'exécution.

Date de transmission de l'acte: 10/06/2024

Date de reception de l'AR: 10/06/2024

066-246600415-AU_033_2024-AU

Article 2.14 – ~~ACFD~~ Redressement ou liquidation judiciaire

Les dispositions qui suivent sont applicables en cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire. Le jugement instituant le redressement ou la liquidation judiciaire est notifié immédiatement au pouvoir adjudicateur par le titulaire du marché. Il en va de même de tout jugement ou décision susceptible d'avoir un effet sur l'exécution du marché.

En cas de redressement judiciaire, le pouvoir adjudicateur adresse à l'administrateur une mise en demeure lui demandant s'il entend exiger l'exécution du marché. Cette mise en demeure est adressée au titulaire dans le cas d'une procédure simplifiée sans administrateur si, en application de l'article L.621.137 du Code de commerce, le juge commissaire a expressément autorisé celui-ci à exercer la faculté ouverte à l'article L.621.28 du Code de commerce.

En cas de réponse négative ou de l'absence de réponse dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de la mise en demeure, la résiliation du marché est prononcée. Ce délai d'un mois peut être prolongé ou raccourci si, avant l'expiration dudit délai, le juge commissaire a accordé à l'administrateur une prolongation, ou lui a imparti un délai plus court.

La résiliation prend effet à la date de décision de l'administrateur ou du titulaire de renoncer à poursuivre l'exécution du marché, ou à l'expiration du délai d'un mois ci-dessus. Elle n'ouvre droit, pour le titulaire à aucune indemnité.

En cas de liquidation judiciaire, les dispositions de l'article L641-11- 1 du code de commerce trouvent application.

Article 2.15 – Résiliation du marché

Il sera fait, le cas échéant, application des articles, 38 à 45 inclus du CCAG FCS.

Date de transmission de l'acte: 10/06/2024

Date de reception de l'AR: 10/06/2024

066-246600415-AU_033_2024-AU

CHAPITRE III – PRESCRIPTIONS DIVERSES

Article 3.1. – Retenue de garantie

En raison de la nature du marché et des prestations, le titulaire est dispensé de retenue de garantie.

Article 3.2. – Avance forfaitaire

Aucune avance forfaitaire n'est consentie hormis celle prévue à l'article R2191-3 Code de la Commande Publique.

Article 3.3. – Nantissement

Le titulaire peut bénéficier des dispositions des articles L2191-8, R2191-45 et R2191-46 Code de la Commande Publique. Le comptable chargé des paiements est le Receveur Municipal.

Article 3.4 – Interdiction de soumissionner

Le titulaire soussigné affirme qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions de soumissionner aux marchés et accords-cadres conformément aux articles L2141-1 et suivants et R2143-3 et suivants du Code de la Commande Publique, sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie à ses torts exclusifs.

Article 3.5 – Clauses et conditions générales

Conformément aux prescriptions de l'article 1.3, le titulaire reste soumis au Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services. Outre les dispositions du présent marché, le titulaire reste soumis aux dispositions du Code de la Commande Publique. Toute clause insérée dans les documents auxquels se réfère le présent marché et contraire aux clauses d'ordre public du code mentionné ci-dessus doit être considérée comme nulle.

Article 3.6. – Contestations et litiges

En cas de litige, la loi française est seule applicable. Les contestations ayant trait à l'application du marché et à toutes les obligations qui en découlent seront, à défaut d'accord amiable, soumises au Tribunal Administratif de Montpellier.

à Néfiach _____ le __04/06/2024_____

Nom, prénom, qualité et signature de la personne habilitée à signer les marchés

MR MASDOU Henri

Tampon de l'entreprise
SAS GRAND FROID DU ROUSSILLON
4 Domaine du Champ des Clottes
66170 NEFIACH
Tél. 06 09 11 86 47
SIRET : 877 521 732 00017

Date de transmission de l'acte: 10/06/2024

Date de reception de l'AR: 10/06/2024

066-246600415-AU_033_2024-AU

~~ARTICLE 12 - ACCEPTATION DE L'OFFRE~~

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A Ille sur Têt, le 6/06/2024
Le Président, Marc BIANCHINI

